
Devenir arbitre

Vous souhaitez vous engager, prendre des responsabilités, contribuer avec motivation à la vie du Basketball et vous lancer dans l'aventure de l'arbitrage, nous vous en félicitons !

Si vous n'avez pas pu avoir les informations souhaitées dans votre club, vous trouverez ci-dessous le moyen d'obtenir tous les renseignements nécessaires.

Il y a deux possibilités pour débiter l'arbitrage :

- devenir Arbitre Club puis devenir Arbitre Départemental
- devenir Arbitre Départemental directement

Arbitre Club : L'arbitre club est un arbitre formé au sein de son club grâce à un programme adapté que l'on trouve dans la Mallette de Formation Arbitre Club. Il officie prioritairement sur les matchs de jeunes dans son club. Pour cela, il est accompagné par un formateur du club qui l'aide dans ses premiers pas et le conseille. Il n'est pas désigné par le Comité Départemental et ne touche donc pas d'indemnité.

Arbitre Départemental : L'arbitre départemental suit une formation avec son Comité Départemental ou son club. Il doit passer l'Examen Arbitre Départemental organisé par le Comité, c'est ce dernier qui le valide. Ensuite, il sera désigné sur des rencontres hors de son club, il recevra une désignation pour chaque match. Pour cela, ses frais de déplacements seront pris en charge et il bénéficiera d'une indemnité pour sa prestation.



L'Arbitre Club



Soit il est mineur (<18 ans) :

- Il est licencié à la FFBB
- Il est formé dans l'école d'arbitrage de son club
- Il suit un programme de formation adapté grâce à une **Mallette de Formation** qui est à la disposition des clubs avec des supports pédagogiques, matériels et de communication
- Il est validé par son formateur s'il a suivi toute la formation et qu'il a arbitré officiellement 5 matchs dans le club.
- Il arbitre dans son club les matchs de jeunes
- Il peut rapporter des points à son club pour la charte des officiels



Soit il est majeur (>18 ans) :

- Pour s'inscrire aux formations à distance, suivez la **procédure**
- Il profite de son expérience de joueur et se forme donc grâce à un programme en ligne sur la plateforme **e-Learning** FFBB (pour s'inscrire, suivre la procédure)
- Il édite son certificat de réussite de la formation
- Il est validé par la par son club
- Il arbitre dans son club les matchs de jeunes et/ou seniors s'il est plus âgé et capable
- Il peut rapporter des points à son club pour la charte des officiels

L'Arbitre Départemental



- Il est licencié à la FFBB et a plus de 14 ans
- Il est déjà Arbitre Club ou veut passer directement l'examen
- Il prépare l'Examen Arbitre Départemental (voir ci-dessous)
- Il est formé par son club ou par son Comité Départemental
- Il passe les épreuves de l'examen organisé par le Comité Départemental
- Il est désigné par le Comité Départemental
- Il arbitre officiellement dans d'autres clubs du département
- Il rapporte des points à son club pour la charte des officiels